



LECTURE PUBLIQUE

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN

Du Pays de Pouzauges

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Maison de l'Intercommunalité - La Fournière - 85708 POUZAUGES Cedex
Tél. 02 51 57 88 55 - Fax 02 51 57 15 02
Mail : bibliothecaires@paysdepouzauges.fr - <http://biblio.paysdepouzauges.fr>

www.paysdepouzauges.fr



PROJET

Dans le cadre d'un contrat territoire-lecture, la communauté de communes du Pays de Pouzauges et l'État (Direction régionales des affaires culturelles des Pays de la Loire) souhaitent mettre en place en 2017-2018 une résidence d'écrivain d'une durée globale de 45 jours.



Le contexte

Identification du territoire du Pays de Pouzauges

Le Pays de Pouzauges, est un territoire rural de la Vendée situé à la frontière des Deux Sèvres (79).

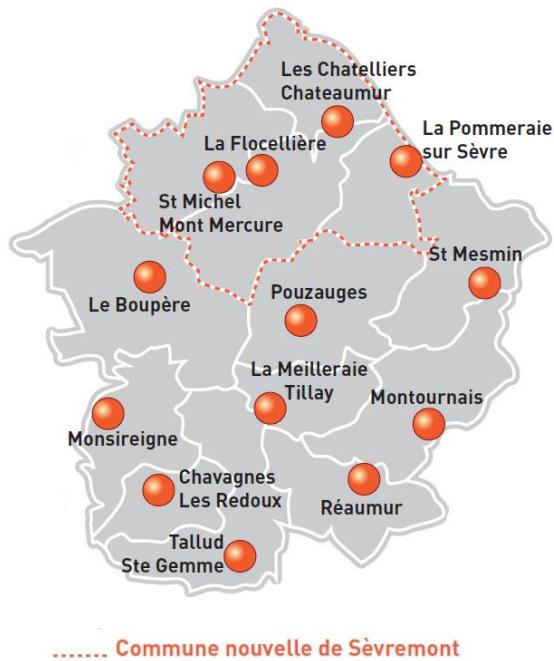
Avec 318 km² de superficie, le Pays de Pouzauges comporte 23 000 habitants et 10 communes (1 commune de moins de 500 habitants, 3 communes entre 500 et 1 000 habitants, 3 communes entre 1 001 et 2 000 habitants et 3 communes de + de 2000 habitants).

4 communes, Les Chatelliers Chateaumur, La Flocellière, Saint Michel Mont Mercure et la Pommeraie sur Sèvre, se sont regroupées en janvier 2016 au sein d'une commune nouvelle appelée Sèvremont.

C'est un territoire fortement imprégné par l'industrie agroalimentaire et l'agriculture.

La Communauté de communes a été créée en 2002.

Le Service lecture publique mène un travail de médiation culturelle sur l'ensemble de ce territoire.



Voilà maintenant plus de 20 ans que la Communauté de Communes et les communes font d'importants efforts pour proposer aux habitants une belle offre culturelle (1 médiathèque, 12 bibliothèques, 1 centre culturel (avec 1 salle de cinéma, 1 salle de spectacle, 1 salle d'exposition), 1 école de musique, 1 école de danse...).

Les collèges, le lycée, et la Maison Familiale Rurale (MFR) sont implantés sur la commune de Pouzauges. Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) quant à lui se situe sur Saint Michel Mont Mercure.

LA RÉSIDENCE : MODE D'EMPLOI

I. OBJECTIFS

Cette première résidence d'écrivain proposée sur le territoire du Pays de Pouzauges a pour objectifs :

- d'apporter un soutien à la création littéraire
- de contribuer, par une commande d'écriture, à la constitution progressive d'un ensemble de textes littéraires, témoins de la création littéraire et d'un imaginaire lié au territoire,
- de contribuer à sensibiliser les jeunes à la lecture et à l'écriture.
- de démythifier le livre et l'écrivain auprès du jeune public
- de faire découvrir les valeurs artistiques et culturelles du livre près du public concerné. (L'objectif étant de permettre aux enfants et aux jeunes de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturel cohérent).
Au-delà des enfants, le projet pourra toucher l'ensemble de la population locale.
- de renforcer la cohérence et la complémentarité des politiques culturelles du territoire.

II. UNE RESIDENCE EN TROIS TEMPS

La résidence consistera en la présence d'un écrivain sur le territoire du Pays de Pouzauges sur une période de 45 jours entre octobre 2017 et fin mai 2018, à raison d'1 période d'une semaine en octobre pour découvrir le territoire, et 3 périodes de 3 semaines (à définir) avec les bibliothèques et les classes.

L'organisation de ces rencontres sera orchestrée par le Service Lecture Publique de La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et l'écrivain aura une personne référente, garante de l'équilibre de la résidence.

La résidence fera l'objet de réunions de coordination avec les référents des structures retenues et l'écrivain en résidence. Elles s'échelonneront sur les 45 jours de la résidence.

→ Un temps de création libre.

L'auteur consacrera une vingtaine de jours à son projet personnel d'écriture.

Ce dernier donnera lieu à une restitution qui sera présentée lors d'un temps fort prévu fin mai 2018 et sera l'occasion de donner à voir et à partager la réalisation de l'auteur et les différentes créations des partenaires du projet global (écoles, bibliothèques, ...).

→ Un temps consacré à l'écriture d'un texte de commande littéraire dans le genre narratif.

Une commande d'un texte est passée à l'auteur sur le thème « *La curiosité du monde : Ceux qui travaillent à perfectionner les sciences et les arts ne sont-ils pas des citoyens du monde entier ?* » citation de René Antoine Ferchault de Réaumur.

A la tête de l'Académie Royale des sciences pendant 40 ans, René Antoine Ferchault de Réaumur (1683-1757) revient chaque année dans sa propriété du bas Poitou, retraite propice aux observations en plein air...

Le Manoir des Sciences à Réaumur propose de découvrir, les études naturalistes et les inventions de ce scientifique : thermomètre, ruches vitrées, poussinières.

Le temps consacré à l'écriture de ce texte (environ 10 feuillets A4) représentera environ douze jours.

Le texte définitif sera rendu au plus tard dans les 90 jours suivant la fin de la résidence.

Ce texte, même non abouti, fera l'objet d'une lecture en fin de résidence.

Le thème choisi constitue un fil rouge sur plusieurs années pour passer une commande de texte à des écrivains. La Communauté de Communes se réserve les droits pour rassembler les textes issus de plusieurs commandes et les faire publier par un éditeur professionnel.

Le temps cumulé des deux volets de création correspondra à 70 % du temps global de la résidence.

→ Un temps de rencontres-médiation privilégiées.

Durant la période de résidence l'écrivain devra consacrer un temps pour des rencontres privilégiées avec 3 écoles et 3 bibliothèques du territoire.

Ces temps de rencontres (temps d'intervention, préparation, déplacement) s'étaleront sur l'ensemble du temps de la résidence et ne dépasseront pas 13 jours. A partir du projet porté par l'artiste, les établissements concernés (écoles et bibliothèques) seront identifiés à la suite d'une première rencontre avec l'auteur en début d'année scolaire (début octobre 2017).

Ces rencontres reposeront sur un accord préalable entre l'écrivain, les établissements concernés et l'opérateur coordinateur de la résidence.

Les publics concernés

Publics cible : les jeunes 9/11 ans – enfants et famille. Si le public jeune demeure le cœur de cible du projet de résidence, l'appropriation de la lecture doit être pensée, collectivement, pour le bénéfice de toute la population du territoire.

Le projet de résidence et l'ensemble des actions gravitant autour de ce temps fort doivent permettre de sensibiliser l'entourage familial des enfants à la lecture et plus largement l'ensemble des publics du territoire. Les enfants accompagnés par les professionnels ou leurs référents (enseignants, artistes, éducateurs, professionnels du livre, etc. ...) constituent ainsi une réelle force d'entraînement pour leur entourage (famille, voisins, amis, ...).

L'auteur et les partenaires privilégiés des temps de médiation (écoles et bibliothèques) devront pouvoir proposer des projets adaptés aux jeunes de 9/11 ans.

Le service lecture publique, structure chargée de l'ensemble du projet s'assurera de la bonne structuration du projet global afin de permettre aux partenaires d'intégrer au mieux le projet de résidence. Cette phase conduira l'auteur à accompagner ces derniers dans leurs projets artistiques spécifiques. Il apportera ainsi son regard et sa sensibilité de professionnel, aidant les jeunes et leurs responsables dans leurs démarches.

Les réalisations prendront des formes variées et complémentaires.

Un temps fort clôturera la saison 2017-2018. Il témoignera de la résidence d'écrivain mais également de toutes les créations artistiques des différents ateliers conduits en amont, pendant et en aval de la résidence. Il sera possible de prévoir lors de la restitution, une alternance des différentes productions artistiques ou au contraire, d'imaginer une forme rassemblant ensemble tous les participants. Le lieu et la date précise de cette restitution restent à déterminer ultérieurement.

→ Quelle organisation pour les rencontres écrivain-partenaires?

L'écrivain aura une personne référente, garante de l'équilibre de la résidence. La fréquence et la durée des rencontres devront être précisées avant le début de la résidence. Toutefois l'ensemble du temps de médiation de l'auteur en résidence ne devra pas excéder 13 jours, temps de préparation et de déplacements compris. Ces données «quantitatives» étant un repère, il conviendra, en lien avec le service lecture publique d'adapter cette organisation en fonction de la réalité du terrain.

Les temps de rencontre s'organiseront sur l'ensemble de la période des 9 semaines de résidence de l'auteur, selon un rythme/une périodicité discuté(e) avec l'auteur.

Le statut de l'œuvre

En application de l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI), la création artistique de l'auteur et ses éventuelles cessions feront l'objet de précisions dans la convention qui sera établie entre l'auteur et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

QUELS SONT LES ACTEURS DE TERRAIN ET PARTENAIRES POTENTIELS?

Le territoire regroupe un maillage important de structures ressources.

Il comporte 22 écoles (écoles publiques et privées), 2 collèges (1 public et 1 privé), 1 lycée privé, 1 Maison Familiale Rurale (MFR) préparant aux métiers agricoles et 1 Centre de Formations des Apprentis (CFA) des métiers de bouche.

Ainsi que 12 bibliothèques, 1 médiathèque, 1 cinéma, 1 salle de spectacle, 1 salle d'exposition, 1 école de musique et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement).

LE CADRE JURIDIQUE

Une convention bi-partite de résidence spécifiant les engagements de l'écrivain en résidence et ceux du service lecture publique en charge du pilotage de la résidence sera définie et signée avant le début de la résidence.

LES CONDITIONS FINANCIÈRES

La rémunération pour cette résidence sera de 2 000 € net par mois sur 3 mois soit 6 000€.

MOYENS MIS À DISPOSITION :

I. Le logement

L'hébergement sera pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. Ce logement offrira les conditions propices à la création (lieu calme et indépendance). Ce lieu offrira par ailleurs les éléments de confort de la vie quotidienne (chauffage, électricité, cuisine équipée, chambre, salle de bain, toilettes, internet...).

II. Transport et restauration

Transport

L'auteur en résidence devra disposer de son propre moyen de transport.

Les frais de déplacement sur l'ensemble du territoire du Pays de Pouzauges seront à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. Ils se feront sur la base fiscale avec justificatifs et avec un plafond de 500 km /mois.

Il est convenu que la personne en résidence bénéficiera d'une prise en charge de 6 déplacements A/R domicile – résidence sur la base d'un forfait plafonné à 150 € A/R. Les déplacements autres que par voiture se feront sur justificatifs (car, train, covoiturage, ..).

Les 6 déplacements pris en charge sont les suivants :

- jour de l'entretien le 15 juin 2017.
- première semaine de prise de contact avec le territoire (2 au 5 octobre 2017).
- trois déplacements sur le temps de résidence prévu entre janvier et mai 2018.
- temps de restitution prévu en fin de résidence.

La restauration est à la charge de l'auteur.

CALENDRIER DE LA RESIDENCE

Lancement de l'offre de candidature auprès de : DRAC et DDB, CNL, Maison des Ecrivains, Fédération Interrégionale du Livre et de La Lecture.....*mercredi 29 mars 2017*

Date limite de candidature :.....*dimanche 30 avril 2017*

Pré-sélection des candidats :*lundi 15 mai 2017*

Communication de la présélection aux candidats retenus:*lundi 15 mai 2017*

Audition des candidats sélectionnés :*jeudi 15 juin 2017*

Choix de l'écrivain :*vendredi 16 juin 2017*

Signature du contrat :*5 juillet 2017*

Découverte du territoire, rencontre des acteurs intéressés par la résidence, début d'écriture (1 semaine) :*du 2 au 5 octobre 2017*

Temps principal de la résidence (8 semaines).....*entre le 15 janvier et le 31 mai 2018*

DOSSIER DE RESIDENCE

A envoyer par voie postale à :

Communauté de Communes
Service Lecture Publique
La Fournière
85700 POUZAUGES
Tel: 02 51 57 88 55

Ou par courriel à :

servicelecturepublique@paysdepouzauges.fr

Documents à joindre au dossier :

- CV
- Une lettre présentant les motivations et qualités de l'écrivain pour la résidence dans ses composantes de création libre, de commande que d'action culturelle et témoignant de la bonne compréhension du cahier des charges.
- Une bibliographie des œuvres publiées à compte d'éditeur et disponibles.
- La fiche administrative jointe en annexe avec les pièces demandées.

CRITERES DE SELECTION

Le comité technique veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager dans le projet de résidence.

La personne retenue devra être en mesure de s'impliquer pleinement et sur une période de 45 jours dans ce projet de résidence.

Elle sera appelée à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission à laquelle elle aura postulé. Elle devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel assuré et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Il est recherché un(e) écrivain ayant déjà participé à une / des résidences d'écrivain.

Critères spécifiques liés à l'auteur :

- Auteur résidant en dehors des Pays de la Loire.
- Ecriture de textes de fiction narrative (roman, nouvelle, récit...).
- Projet littéraire en cours réclamant un temps de création. Nécessité de la résidence pour la continuité de l'œuvre littéraire.
- Premières idées /réflexions autour de la commande. Remarques éventuelles.
- Auteur édité en langue française depuis moins de 5 ans sous format papier, hors auto édition ou édition à compte d'auteur, par une maison d'édition ayant déjà publié plus de 3 auteurs différents.
- Edition dans le secteur Jeunesse et publication en secteur jeunesse mais aussi pour un public ado ou adulte.
- Expérience d'action culturelle autour du livre, notamment auprès d'un public jeune.

PERSONNE REFERENTE POUR LA RESIDENCE

Cécile GIRARD sera la personne référente permettant à l'auteur en résidence d'avoir une rapide intégration dans son lieu de résidence.

Pour toutes questions relatives à la mise en œuvre et au déroulement de la résidence, c'est vers elle que devront se tourner les candidat(e)s souhaitant postuler, l'écrivain choisi(e) et les acteurs/partenaires de la résidence.

Elle sera responsable du calendrier et du bon déroulement de la résidence.

ANNEXE 1

Fiche Administrative

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Blog ou site internet :

Nº de Sécurité sociale :

Renseignements professionnels :

Numéro de Siret :

Numéro AGEssa :

Attestation validité annuelle AGEssa

Une photocopie du permis de conduire

Attestation de responsabilité civile

Photocopie de la carte grise

Photocopie de l'assurance du véhicule

Un RIB